

LA LETTRE D'INFORMATION DE FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT NOUVELLE AQUITAINE

LE MOT DE LAURENT SOULIER

Rien ne me prédestinait à travailler sur l'environnement, en particulier le milieu marin. Urbain de la banlieue, issu de territoires miniers, j'ai pu observer les dégâts des activités humaines sur nos écosystèmes et notre santé. A LA Suite d'études vétérinaires puis scientifiques, je me suis dirigé vers la recherche marine, au démarrage sur les cétacés à La Rochelle. Puis les opportunités professionnelles m'ont amené dans ma région d'adoption, le Pays basque qui rassemble tant de plaisir que j'aime, la mer, la montagne, la convivialité et la bonne bouffe !

Outre mes activités professionnelles centrées sur les milieux aquatiques, j'ai intégré Cistude Nature il y a une vingtaine d'année, pour une quinzaine d'année de présidence, avec l'objectif commun à mon directeur et ami Christophe Coïc, d'en faire une structure d'expertise reconnue dans son domaine, innovante et indépendante. Pour autant, les actions en réseau sont indispensables, particulièrement les actions militantes que FNE NA doit conduire, et qui seront soutenues par Cistude Nature.

Photo Philippe Marchand



FNE NA EN ACTIONS

CA du MOUVEMENT ASSOCIATIF le 12 septembre à Angoulême

Le Mouvement Associatif Nouvelle-Aquitaine (LMANA) a réuni son conseil d'administration le 12 septembre à Angoulême.

Un sujet de préoccupation de l'ensemble des têtes de réseaux associatives : la **circulaire du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat**. A sa demande, une délégation du LMANA, dont FNE NA, va être reçue le 2 octobre à Bordeaux par la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, pour échanges et remontées des inquiétudes et des demandes des réseaux associatifs.

Deux évènements régionaux à venir :

À l'invitation de la Fonda Sud-Ouest et du Mouvement Associatif Nouvelle-Aquitaine, **Viviane Tchernonog** sera à **Bordeaux** jeudi **3 octobre 2019** pour présenter la dernière édition de son étude, dont les résultats ont été publiés dans l'ouvrage **Le paysage associatif français – mesures et évolutions** (Juris association, Dalloz 2019).

L'après-midi, la Fonda Sud-ouest animera un atelier sur le thème « L'observation de la vie associative » et le LMANA un atelier sur le thème « Faire collectif dans nos engagements et projets ». Invitation à venir pour s'inscrire.

La prochaine **rencontre régionale associative** organisée par LMANA se déroulera le vendredi **6 décembre 2019**, à **Poitiers**, à l'Hôtel de Région. Là aussi, invitation à venir prochainement pour s'inscrire.

CA de FNE NA le 16 septembre à Bordeaux

Réuni à Bordeaux le 16 septembre, le conseil d'administration de FNE NA a déterminé la date de la **journée de travail sur sa gouvernance : le lundi 28 octobre à Angoulême**. Michel Hortolan a confirmé sa démission de la présidence et du CA de FNE NA, effective après cette journée de travail et au prochain CA de FNE NA, qui aura lieu fin novembre à Limoges.

Le CA a décidé que, pour cette journée de travail sur la gouvernance, outre les administrateurs, chaque association membre de FNE NA pouvait inviter deux ou trois personnes à y participer. Avis à celles et ceux qui souhaitent s'impliquer dans cette réflexion stratégique et collective !

Autre sujet traité : les Chartes départementales de protection des riverains contre les pesticides. FNE NA a produit et diffusé, via les 3 fédérations, un texte d'appel à vigilance concernant les signatures de ces chartes.

Une revue des nombreux projets concernant la biodiversité a été menée, avec nécessité d'un suivi rigoureux des diverses conventions de maîtrise d'ouvrage entre FNE NA et les associations porteuses des projets.



ASSISES de l'AIR le 17 septembre à Limoges

Cette manifestation, organisée par ATMO Nouvelle-Aquitaine, chargée de la surveillance de la qualité de l'air sur notre région, a traité du thème de la pollution de l'air par les pesticides lors de sa première journée, le 17 septembre dernier à Angoulême. Michel Galliot y a présenté l'opération « zéro pesticide dans ma ville et mon village » pilotée depuis 2009 par Limousin Nature Environnement.

Même si le panel des intervenants comprenait aussi le docteur Michel Perinaud, de l'association « alerte médecins pesticides » on ne peut pas dire qu'il y ait eu débat car chacun est resté sur ses positions, dont le monde agricole représenté surtout par des viticulteurs qui ont mis en avant leur poids économique et le fait « qu'ils nourrissent la planète » (sic). Notons que malgré les efforts de certains agriculteurs, mis en avant par la chambre d'agriculture, le tonnage de produits phytopharmaceutiques achetés en Nouvelle-Aquitaine n'a pas baissé ces dernières années. ATMO NA vient de publier les mesures de pesticides dans l'air en 2018, indiquant des valeurs très élevées certaines semaines, nettement plus élevées que les seuils maximum tolérés dans l'eau.

<https://www.atmo-nouvelleaquitaine.org/publications/les-pesticides-dans-lair-bilan-annuel-2018>

<http://lne-asso.fr/zero-pesticide/>



RENCONTRE avec la PREFETE DE REGION le 23 septembre à Bordeaux

Michel Hortolan, Klaus Waldeck, Philippe Barbedienne et Isabelle Loulmet ont rencontré la Préfète de Région le 23 septembre à Bordeaux, dans le cadre des rendez-vous réguliers instaurés depuis 2018.

Le barrage de Caussade, Lacq, la déviation du Taillan, l'autoroute Limoges-Poitiers, la circulaire du 12 juin 2019 (réorganisation territoriale des services de l'Etat), les bassines en Poitou-Charentes et les chartes de « bon voisinage » relatives aux pesticides, ont fait l'objet d'échanges francs et directs, tout comme la gouvernance interne et les relations FNE et FNE NA sur les dossiers locaux. Prochain rendez-vous à organiser dans deux mois.

COMMUNIQUE INTERNE DE FNE NA : PESTICIDES – CHARTES

A la suite de son conseil d'administration du 16 septembre 2019, FNE NA a envoyé ce communiqué interne aux fédérations et à ses deux associations membres directs, pour diffusion à l'ensemble de ses associations affiliées.



Agréée au titre de la protection de l'environnement.

Arrêté du 29 août 2019

COMMUNIQUE INTERNE

A destination des associations adhérentes aux membres de la confédération.

PESTICIDES – CHARTES D'ENGAGEMENTS dites DE BON VOISINAGE

Sans doute avez-vous connaissance des chartes d'engagements dites de bon voisinage, encadrées par des textes nationaux (décret et arrêté), élaborées et coordonnées au niveau départemental par les Chambres d'Agriculture. Vous avez peut-être été invités à participer aux réunions visant à la production de ces chartes ou tenus écartés de ces démarches.

Réunis le 16 septembre les membres du conseil d'administration de France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine souhaitent vous faire part de quelques réflexions. Ils le font en vous assurant du respect du principe de subsidiarité qui vous reconnaît comme libres d'élaborer vos propres positionnements.

Concernant l'utilisation des pesticides, de très nombreuses études et recherches scientifiques montrent que les hypothèses d'une catastrophe sanitaire à court terme et de dommages irréversibles à la biodiversité relèvent de la réalité. Le déni de cette réalité ne permettra pas de trouver les solutions assurant le respect de l'article 1 de la Charte de l'environnement : « *Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.* »

Nous sommes très attachés au dialogue et à la concertation avec l'ensemble des composantes de la société. Notre présence dans les tours de table qui peuvent s'organiser selon des modalités différentes dans les départements, est donc souhaitable.

Toutefois le cadre dans lequel sont élaborées ces chartes conduit à des mesures insuffisantes, qui plus est, non contraignantes et non évaluables. De plus, elles ignorent l'application du principe de précaution et toute référence à **un projet stratégique de sortie des pesticides.**

C'est pourquoi nous en appelons à votre vigilance si vous êtes sollicités pour signer ces chartes.

Pour le conseil d'administration de FNE Nouvelle-Aquitaine
Michel Hortolan - Président



LA PAROLE AUX TERRITOIRES



CORREZE environnement, fédération départementale créée en 1988 fait partie du réseau de France Nature Environnement.

Elle est agréée et habilitée pour la Protection de la Nature au niveau départemental.

Lignes directrices du projet associatif 2015/2020:

- Résister et agir pour la nature
- Partager pour protéger l'humanité, promouvoir la vie démocratique
- Inventer un autre modèle de développement autour de "pensez global, agir local"
- Pas de transition sans éducation
- Un mouvement citoyen

Qui sommes-nous ?

CORREZE environnement est une fédération départementale créée en 1988 par 5 associations d'Etude et de Protection de l'Environnement pour agir, sur le territoire de la Corrèze, pour **"les Milieux et les Hommes"**. Elle regroupe aujourd'hui une trentaine d'associations d'étude et de protection de l'Environnement et un collège d'adhérents individuels. Les membres de CORREZE environnement sont des associations œuvrant dans tous les domaines de la protection de l'environnement, à l'échelle locale ou départementale

Certaines sont plus spécialisées (Energies, Education à l'Environnement...), d'autres se concentrent sur un territoire local. Leurs modes d'actions sont multiples mais la méthodologie reste la même : recherches, sensibilisation et information des citoyens, rencontres et échanges avec les élus et les décideurs, actions de terrain (nettoyage de site, inventaires naturalistes...), formation des bénévoles, gestion d'espaces, participation aux débats et consultations publics... Cette diversité fait toute la richesse de notre association.

Ensemble, elles poursuivent le même but : faire progresser la protection de la nature, convaincues que la parole d'un collectif éclairé est toujours plus pertinente.



Ressources humaines et financières :

Depuis 1992, l'Equipe bénévole est secondée par une permanente/coordinatrice (poste soutenu par un fonjep environnement dans un premier temps puis via le dispositif régional "emploi associatif" initié par la Région Limousin).

Le budget de CORREZE environnement est à hauteur du coût du poste salarié, soit 35 à 40 000 euros. La Région, la DREAL, la DDCSPP, le Département et la Ville de Tulle apportent leur appui financier aux projets développés chaque année autour de la vie associative et des actions d'Education à l'Environnement.

La ville de Tulle met à notre disposition un local et ses salles municipales.

Notre rôle en bref

CORREZE environnement accompagne et soutient les actions et dossiers de nos associations membres, ainsi que ceux de citoyens faisant appel à nos compétences.

Le travail partenarial est toujours privilégié selon les projets développés, avec les acteurs de la Solidarité Internationale, de l'Education Populaire, de l'Agriculture Durable, du monde sportif... ..

CORREZE environnement représente l'Environnement dans les commissions préfectorales ou territoriales (ex : CODERST, Commission Sites, CDESI, COPIL Natura 2000, CLIS des 2 usines d'incinération, Commissions extra-municipales, COPIL PCAET, schéma de méthanisation ...

Elle participe à l'administration de sa fédération régionale et au réseau des acteurs de l'Education à l'Environnement en Nouvelle Aquitaine.

CORREZE environnement promeut une Education pour un Environnement et une Humanité Durables et anime des projets en ce sens tout au long de l'année.

Exemples de dossiers en cours :

accompagnements techniques et éducatifs dans les domaines du gaspillage alimentaire, de la gestion des bio déchets in situ, du développement de jardins collectifs urbains, de l'élagage des arbres en bord de routes de la Corrèze, dans les domaines de la Santé-Environnement (alimentation locale, biologique et équitable, Perturbateurs endocriniens, démarche achats responsables, ondes électromagnétiques...), accompagnement de la charte "objectif zéro pesticide dans nos villes et villages" ...

dossiers techniques et juridiques concernant

- Projet d'usine à pellets torréfiés de Bugeat/Viam : transformation de bois et souches en "charbon" qui alimenterait des chaudières industrielles... certaines pour faire de l'électricité !
- Projet de création d'une Station de transfert d'Energie par Pompage à Redenat en Xaintrie, projet-serpent de mer qui date de 1981 : ennoiment de 500 hectares de biodiversité, marnages quotidiens de 1 à 7 mètres pour le turbinage en heure de pointe,
- Projets de parcs éoliens : plus de 25 projets en Corrèze, sans concertation citoyenne, ni schéma cohérent d'ensemble
- Serres à tomates (8 hectares) à Rosiers d'Egletons adossées à l'usine d'incinération, etc...

La plupart de ces projets se font au nom du développement durable mais détruisent des espaces naturels préservés et ne s'appuient que sur du court terme, sans associer les habitants aux choix les concernant et sans se soucier de l'intérêt général.

"Jamais il n'a été aussi urgent d'agir ensemble pour un Environnement et une Humanité Durables. Plus nous serons nombreux, plus notre parole et nos actes auront un impact et participeront à l'intérêt général, au mieux vivre ensemble."

le Bureau de CORREZE environnement.

Contact : CORREZE environnement, 2 rue Bride, 19000 TULLE

Tel 06 13 88 27 31- <mailto:correzeenvironnement@free.fr>- correzeenvironnement.fr



site internet de FNE NA <http://fne-nouvelleaquitaine.fr/>

comité de rédaction : Laurent Soulier – Michel Galliot – Cathy Mazerm - Isabelle Loulmet

Compte-rendu du CA et informations disponibles auprès de Isabelle Loulmet : i.loulmet@gmail.com

PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION DE FNE NA : le 29 novembre à Limoges.